

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JUIN 2023

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal tenue le **19 juin 2023 à 18 h 30**, sous la présidence de monsieur Germain Majeau, maire.

À laquelle sont présents :

- Rachel Grégoire, conseillère district # 1
- Alain Robert, conseiller district # 2
- André Renaud, conseiller district # 3
- Dominique Majeau, conseiller district # 5
- Maxime Villemaire, conseiller district # 6

Monsieur Simon Franche, directeur général et greffier-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.

Madame Myriam Derome, conseillère district # 4 a motivé son absence.

~~~~~

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Puisque la majorité des membres du conseil sont présents, le président, monsieur Germain Majeau, maire, constate le quorum et déclare la présente séance ouverte.

**CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

2023-06-161

IL EST PROPOSÉ PAR : Rachel Grégoire  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE CONSTATER** l'avis de convocation requis par le *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1). De plus, tous les membres présents sont d'accord de commencer la séance à l'instant.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

1. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
2. *Autorisation de procéder à un appel d'offres public - Bouclage du réseau d'aqueduc entre les rues Montcalm et Avila*
3. *Autorisation de signature d'une entente concernant le lot 2 540 342*
4. *Mandat à Groupe GÉOS - Réalisation d'une étude géotechnique sur le lot 2 540 342*
5. *Mandat à CAPREA Experts Immobiliers inc. - Réalisation de divers mandats d'évaluation*
6. *Période de questions des contribuables*

LEVÉE DE LA SÉANCE

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

2023-06-162

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Robert
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE.

~~~~~

**2. Autorisation de procéder à un appel d'offres public - Bouclage du réseau d'aqueduc entre les rues Montcalm et Avila**

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JUIN 2023

**Considérant** le devis préliminaire préparé par *Parallèle 54* pour l'appel d'offres public pour les travaux de bouclage du réseau d'aqueduc entre les rues Montcalm et Avila.

2023-06-163

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemaire  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'AUTORISER** le directeur général et greffier-trésorier à demander des offres publiques avec un système d'appel d'offres **au plus bas soumissionnaire conforme** pour les travaux de bouclage du réseau d'aqueduc entre les rues Montcalm et Avila, le tout conformément au devis préparé par *Parallèle 54*.

**DE PRÉCISER** que la municipalité n'est pas tenue d'accepter la plus basse soumission ni aucune des soumissions, elle peut toutes les rejeter et elle se réserve, à sa seule et entière discrétion, le droit de passer outre à tout défaut de conformité ou irrégularité qui ne va pas à l'encontre de l'égalité entre les soumissionnaires ou sert les intérêts primordiaux de la municipalité. Le tout est fait en conformité avec le *Règlement 616-2018 sur la gestion contractuelle* et de la Loi en matière d'attribution de contrats.

ADOPTÉE.

~~~~~

3. **Autorisation de signature d'une entente concernant le lot 2 540 342**

Considérant l'entente intervenue avec la propriétaire du lot 2 540 342;

Considérant que cette entente permettra à la Municipalité d'acquérir des informations supplémentaires sur ce lot.

2023-06-164

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Robert
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'AUTORISER le maire, M. Germain Majeau, et le directeur général, M. Simon Franche, à signer l'entente concernant le lot 2 540 342.

D'AUTORISER le directeur général à mandater un arpenteur-géomètre conformément à l'entente entre les parties.

ADOPTÉE.

~~~~~

4. **Mandat à Groupe GÉOS - Réalisation d'une étude géotechnique sur le lot 2 540 342**

**Considérant** que la Municipalité désire connaître les caractéristiques géotechniques du lot 2 540 342;

**Considérant** l'offre de services déposée par Groupe GÉOS le 30 mai 2023, au montant de 32 250 \$ plus taxes;

**Considérant** l'entente intervenue avec la propriétaire du lot 2 540 342.

2023-06-165

IL EST PROPOSÉ PAR : Dominique Majeau  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'ACCEPTER** l'offre de services déposée par Groupe GÉOS pour un montant de **32 250 \$ plus taxes**, le tout selon les conditions édictées dans l'offre de service déposée.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-62000-412**, de financer la dépense à même l'excédent de fonctionnement non-affecté et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.

~~~~~

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JUIN 2023

5. **Mandat à CAPREA Experts Immobiliers inc. - Réalisation de divers mandats d'évaluation**

Considérant que la Municipalité désire connaître la valeur marchande actuelle de certains lots sur son territoire;

Considérant l'offre de services déposée par CAPREA Experts Immobiliers inc. le 12 juin 2023, au montant de 4 000 \$ plus taxes.

2023-06-166

IL EST **PROPOSÉ** PAR : André Renaud
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ACCEPTER l'offre de services déposée par CAPREA Experts Immobiliers inc. pour un montant de **4 000 \$ plus taxes**, le tout selon les conditions édictées dans l'offre de service déposée.

D'AFFECTER cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-62000-412**, de financer la dépense à même l'excédent de fonctionnement non-affecté et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.

~~~~~

6. **Période de questions des contribuables**

La période de questions est consacrée aux questions des contribuables présents dans l'assemblée. Habituellement, le maire rappelle à l'assistance que lors d'une séance extraordinaire les questions ne peuvent porter que sur les sujets à l'ordre du jour. Aucune question n'a été transmise au préalable et aucun contribuable n'est présent.

~~~~~

LEVÉE DE LA SÉANCE

À **19 h 06**, l'ordre du jour est épuisé.

2023-06-167

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

~~~~~

Je soussigné, en ma qualité de greffier-trésorier, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.

Simon Franche,  
Directeur général et greffier-trésorier

~~~~~

Germain Majeau
Maire et
Président d'assemblée

Simon Franche
Directeur général et
greffier-trésorier

Je, Germain Majeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Germain Majeau
Maire et Président d'assemblée